



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 6 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Madame WINDELS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents : Madame TERRIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

24-064 AMENAGEMENT DE LA RD7 a et b ajustement de la demande de la subvention APCR+ au Département du Calvados

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 21-125 du 21 octobre 2021 autorisant le Maire à lancer une procédure de marché public pour la maîtrise d'œuvre du projet et à solliciter les différentes entités susceptibles de subventionner les travaux,

Vu la délibération n° 22-077 du 22 septembre 2022 autorisant le Maire à lancer un appel d'offres pour la passation des marchés de travaux relatifs à la tranche 2023-2024 et à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département du Calvados ;

Vu la délibération n° 24-030 en date du 18 avril 2024 modifiant la demande initiale de subvention APCR+ au Département du Calvados, afin de solliciter 3 années de versement (2024 à 2026) au lieu de 2 années (2024-2025) pour un montant de travaux de 684 716€HT ;

Considérant l'attribution des marchés de travaux suite à la consultation en appel d'offres,

Le plan de financement initialement prévu doit être ajusté afin de tenir compte des montants de travaux des lots 1 et 2 (860 934,15€HT), pour la tranche ferme et pour la tranche optionnelle (2024-2025), mais aussi pour le marché du bureau d'études, montant proratisé selon les différentes tranches (31 421,23€HT). Le montant cumulé des travaux de la tranche ferme et optionnelle est de 892 355,38€HT.

Le département du Calvados se propose de verser une subvention de 40% des dépenses subventionnables, plafonnée à 225 000€ représentant 3 années de versement au titre de l'APCR+.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter auprès du Département du Calvados une subvention de 225 000€, au titre de l'APCR+ pour les années 2024, 2025 et 2026, soit 75 000€ par année, à hauteur de 40% des dépenses subventionnables.

VOTE : POUR : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

